



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 24 septembre 2024

N°2024/09-0195

L'an 2024, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 18 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 18 septembre 2024.

Présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Marie-Christine CARRASQUET (remplaçante de Mme Nathalie BOIARDI), M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, M. Frédéric CARRERE, Mme Blanche QUEANT (remplaçante de Mme Émilie LABEYRIE), Mme Catherine BERGALET, Mme Marie BARBUT (remplaçante de M. Jean-Paul ALYRE), M. Marc De VALICOURT, M. Bernard LE PALEC (remplaçant de M. Claude COUMAT), M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRUYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVILLE, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

M. Michel GARCIA donne pouvoir à M. Jean-Louis DARRIEUTORT,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU,
Mme Nathalie GASS donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,



M. Pierre MALLET donne pouvoir à M. Danielle KUBLER,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine HARAMBAT,
M. Christophe HOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET,
M. Pierre MERLET-BONNAN donne pouvoir à M. Bruno ROUFFIAT.

Absents :

M. Dominique CLAVÉ,
Mme Janet DELETRE,
M. Mathieu ARA,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ,
M. Jean-Guy BACHE.

M. Marc De VALICOURT a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Approbation de l'opération et plan de financement de réparation du pont de la Douze à Saint Avit.

Nomenclature Acte :

7.5.1 – Subventions attribuées aux collectivités

Rapporteur : Bernard KRUYNSKI

Cette délibération a pour objet de solliciter les subventions auprès de nos partenaires du CEREMA afin de compléter le plan de financement.

Dans le cadre du programme national des ponts et de son diagnostic, le pont de Saint-Avit, surplombant la Douze sur l'avenue Francis Planté, a été noté 3U (Atteinte structurelle, avec caractère d'Urgence).

Sous surveillance depuis 2020, par les services techniques de l'agglomération, son état le rend éligible au financement de l'état.

Le coût de l'opération est estimé à 400 000 € HT (Montant des travaux de réparation), selon le plan de financement suivant :

PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT		
Total HT	400 000 €	100,00 %
Programme Pont	240 000 €	60 %
Mont de Marsan Agglomération	160 000 €	40 %

Le calendrier prévisionnel est prévu comme suit :

- Demande de subvention CEREMA en Novembre 2024,
- Dévoiement du réseau Haute Tension d'ENEDIS de Novembre 2024 à Mars 2025,
- Dévoiement du réseau d'Eau Potable par la Régie de l'Eau et d'Assainissement, début 2025,



- Consultation en Avril 2025,
- Préparation en Juillet 2025,
- Réalisation de Aout à Novembre 2025.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « voirie et bâtiments » en date du 9 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 9 septembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux de réparation pour consolider ce pont classé 3U ; par un renforcement des appuis et des murs contigus,

Considérant que pour ce type de travaux, Mont de Marsan Agglomération peut solliciter les aides de l'état, via le CEREMA dans le cadre du programme Pont,

Approuve l'opération de réparation du Pont de Saint-Avit,

Approuve le plan de financement de l'opération stipulé ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE.**

Fait à Mont de Marsan, le 24 septembre 2024.

**Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération**



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024



ID : 040-244000808-20240924-2024_09_0195-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).